

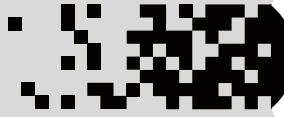
le saviez-vous ?

Au 1er janvier 2024, la population légale de BOOTZHEIM, telle que définit par l'INSEE, est de

801 habitants !

En 2015, nous étions 730 habitants, soit une évolution de + 9,73% !

Depuis 2010, on peut observer une augmentation de la population légale de + 22,66 %.



JANVIER  
2024

**BOOTZHEIM**  
— au coeur du Ried Alsacien —

## INFORMATIONS communales

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Pour la France, elles auront lieu le 9 juin 2024

Pour pouvoir voter à Bootzheim, les inscriptions sur la liste électorale sont possibles jusqu'au 03.05.2024, en mairie !

Si vous êtes un citoyen européen et que vous résidez en France, vous pouvez voter en France lors des élections européennes du 9 juin 2024 et lors des élections municipales. Pour cela, vous devez demander à être inscrit sur les listes électorales françaises.

Pour éviter toute mauvaise surprise, nous vous invitons à vérifier votre inscription sur les listes électorales. Vous pouvez contacter votre mairie ou vous connecter à : [www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/service-en-ligne-et-formulaires/ISE).



### INFO SMICTOM COLLECTE BIODÉCHETS

Le SMICTOM d'Alsace Centrale nous a informé du "rendement" 2023 des bornes de biodéchets installées dans la commune.

Sur les 6 derniers mois, les bornes ont permis de collecter :

- rue des Cerisiers : 4 835 tonnes
- rue du Gartfeld : 3 435 tonnes
- rue Principale : 3 080 tonnes
- rue de l'Europe : 1 705 tonnes

En juillet 2023, une borne de biodéchets a été installée rue de l'Europe. Son "rendement" est pour l'instant insuffisant. Son maintien n'est pas garanti. Que vous soyez riverains ou usagers circulant régulièrement sur cet axe, nous vous encourageons à l'utiliser (possibilité de stationnement).

MAIRIE

Le secrétariat de mairie vous accueille...



Nos horaires  
D'OUVERTURE

Lundi de 10h à 12h  
Mercredi de 10h à 12h  
de 14h à 17h30  
Vendredi de 15h à 18h

En dehors de ces horaires, merci de privilégier les contacts par téléphone au 03 88 58 28 00 ou par courriel à [mairie@bootzheim.fr](mailto:mairie@bootzheim.fr)

## PÉRISCOLAIRE 2024/2025

**Les inscriptions aux périscolaires** de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, pour l'année scolaire à venir **sont ouvertes** !

Il est important d'anticiper...n'attendez plus et demandez dès à présent à votre périscolaire la fiche d'expression des besoins d'accueil pour la rentrée 2024/2025.



**Accueil périscolaire Les Schtomba de Bootzheim**

25 rue Haute 67390 BOOTZHEIM

07 88 22 35 65

peri.bootzheim@agf67.fr



**Date limite de retour : 22 mars 2024 !**

## LA RÉTROSPECTIVE 2023

La rétrospective 2023 est en cours de rédaction et de mise en page. Elle devrait être disponible au cours du premier trimestre 2024.

EN COURS...



Pour des raisons écologiques (limitation de la consommation de papier) et économiques, comme l'an passé, la rétrospective ne sera plus distribuée, de manière systématique, dans toutes les boîtes aux lettres !

Vous serez informés de la parution par nos supports de communication habituels : note d'informations, Site Internet et Panneau Pocket !

## NAISSANCES ET GRANDS ANNIVERSAIRES

à Bootzheim

Le Maire et l'équipe municipale ont souhaité faire quelques changements dans les habitudes de la commune en matière d'événements familiaux et grands anniversaires...A partir de 2024, nous souhaitons célébrer la vie, tout simplement et à chaque étape de celle-ci.

Parce que les bébés d'aujourd'hui seront les adultes de demain, nous aimerions qu'ils soient dès à présent acteur du monde qui les entoure.

Nous leur souhaiterons la bienvenue en remettant à la famille un bon d'échange pour un objet destiné à préserver la biodiversité (nichoir, mangeoire, gîte à papillons, abri pour abeille solitaire).

Cette opération concernera tous les enfants, depuis 2020, nés et domiciliés à Bootzheim.

Les familles concernées seront destinataires d'un courrier et d'un bon d'échange à présenter en mairie.

Parce que les anciens ont œuvré pour notre présent, les grands anniversaires continueront d'être honorés.

A partir de 80 ans, tous seront destinataires d'une carte de vœux, déposée directement dans les boîtes aux lettres.

Pour les chiffres ronds (80, 85, 90, etc.), une délégation municipale se présentera au domicile de l'intéressé, le jour même (si possible), afin de déposer le colis communal. Les personnes concernées seront destinataires d'un courrier de la mairie une quinzaine de jours au préalable.

Pour celles et ceux qui sont entrés dans le grand âge (plus de 91 ans), ils recevront chaque année un petit présent qui marquera cette année supplémentaire.

